

Déchèteries du SMICTOM NORD ALSACE



Guide pratique

Pour les particuliers



POUR QUI ?

L'accès aux 11 déchèteries est réservé aux habitants des communes membres du **SMICTOM NORD ALSACE** (Pays de Niederbronn-les-Bains, Sauer Pechelbronn, Pays de Wissembourg, Plaine du Rhin, Outre Forêt.)
Cet accès se fait uniquement par badge durant les horaires d'ouverture.

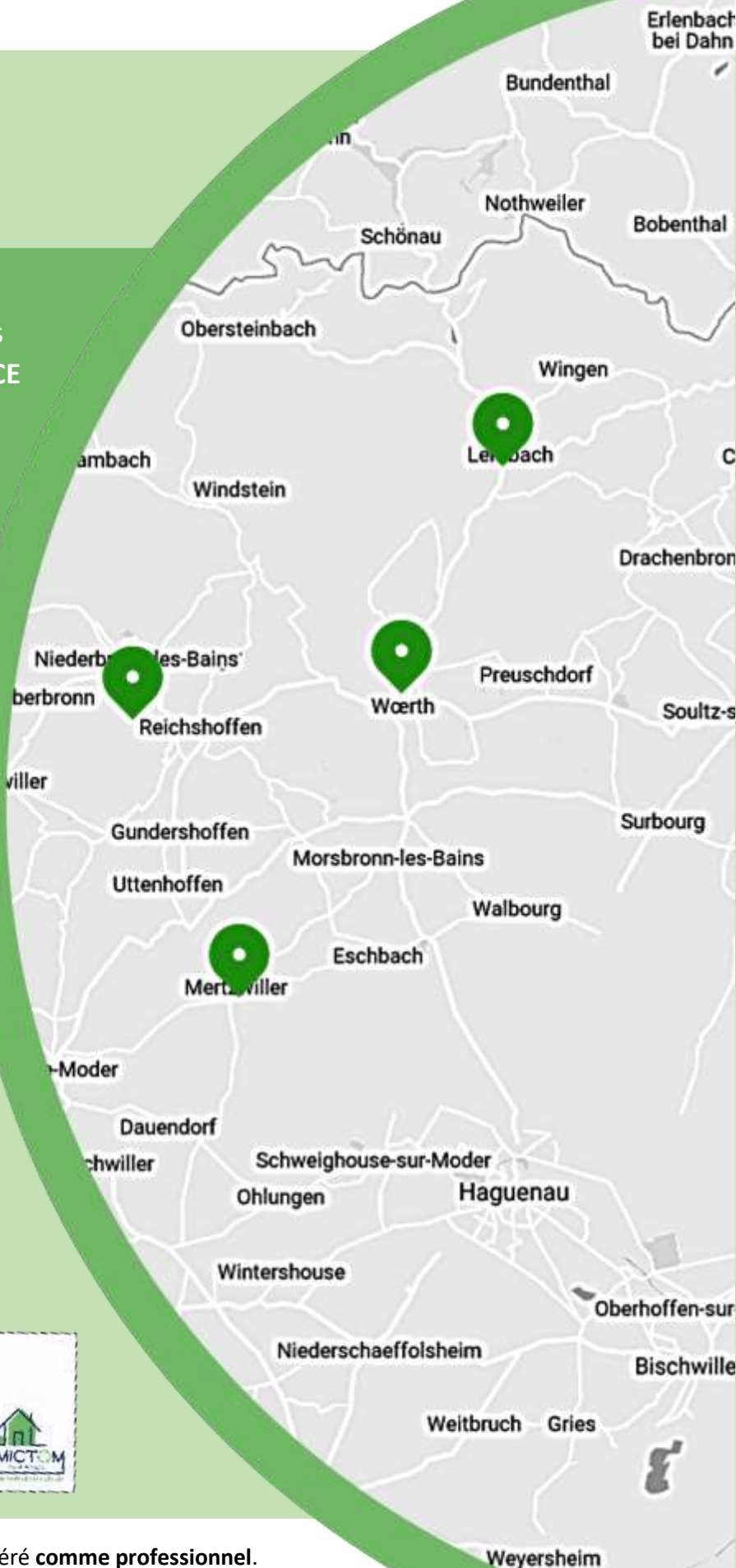


L'accès en déchèterie est obligatoirement soumis à la présentation d'un badge.

- Toute demande de badge est à formuler par l'utilisateur auprès de votre Communauté de Communes du territoire.
- Nombre d'entrées limité à 20 passages par an. (tout passage supplémentaire sera facturé 5 €)
- 2 m³ maximum par passage.
- Véhicule dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes.
- Tout remplacement de badge sera facturé 5 €.



! Tout type de **véhicule siglé** sera considéré **comme professionnel**.
Chaque professionnel muni de son badge devra obligatoirement déposer ses déchets dans l'une des cinq déchèteries dédiées :
Lauterbourg - Niederbronn-les-Bains - Sultz-Sous-Forêts - Wissembourg - Woerth.



COMMENT ?

Les agents de déchèterie sont à disposition des usagers pour les guider et les renseigner.

L'utilisateur doit avoir un comportement correct, respecter les consignes de sécurité et les indications des agents.

Tout usager doit effectuer le tri de ses déchets dans les lieux mis à sa disposition. Le dépôt se fait sous son entière responsabilité. Il doit veiller à se **garer sans gêner la circulation** dans la déchèterie.

Laisser le site **aussi propre** qu'avant son arrivée et au besoin, effectuer un balayage.

Toute récupération est interdite.

Déposer ses déchets en dehors des horaires d'ouverture aux abords de la déchèterie est strictement interdit et peut faire l'objet de poursuites.

Les enfants doivent rester sous la responsabilité et la surveillance des parents.

Les animaux sont admis sur le site de la déchèterie dans le seul cas où ils **restent dans le véhicule de leur maître.**



POUR QUELS DÉCHETS ?



BOIS

Planches, contreplaqué, charpente, bûches, copeaux, sciures, portes, fenêtres, palettes, ...

- Ils sont transformés en granulés bois, panneaux de particules, pâtes à papier, paillages, ou encore en litières animales...



DEBLAIS/GRAVATS

Cailloux, pierres, tuiles, parpaings, béton, céramique, mortier, ciment, briques ...

- Ils sont triés, broyés, réemployés sur des chantiers, remblais de carrière, soubassements de routes, les terrassements ou les bétons...



DÉCHETS VERTS

Herbes issues de la tonte et du fauchage, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille et de débroussaillage, ...

- Ils sont broyés, mis en tas, arrosés afin d'optimiser le processus de fermentation pour devenir du compost.



ENCOMBRANTS

Déchets volumineux, sans substances dangereuses, non valorisés par les autres filières ...

- Ils sont enfouis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Wintzenbach.



MÉTAUX

Tout objet en métal : vélo, casserole, table à repasser, ferraille, bidon vide, acier, fonte, cuivre, laiton, aluminium ...

- Chaque métal est dirigé vers sa filière de recyclage pour devenir un autre objet en métal.



MOBILIER

Tout type de mobilier, salon, cuisine, chambres, bureau, salle de bain, jardin, literie, ...

- Les meubles usagés sont démontés par matière. Ceux en bon état sont recyclés, les «non recyclables» seront valorisés.



PAPIERS/CARTONS

Gros cartons d'emballages, journaux, magazines, prospectus, livres, enveloppes, feuilles, classeurs, cahiers, ...

- Ils sont transformés en une pâte de papier pour devenir de nouveaux journaux ou cartons.



BATTERIES

Batteries fournissant l'énergie électrique à un véhicule automobile thermique ou électrique ...

- Elles sont broyées afin de séparer les différents métaux ainsi que les terres rares, fondues et affinées pour refaire de nouvelles batteries.



BOUCHONS DE LIEGE

Tous bouchons élaborés à partir de l'écorce du chêne liège.

- Ils sont triés, découpés et lavés pour la fabrication d'objets de décoration, panneaux d'isolations phoniques ou thermiques pour l'habitat.



BOUCHONS PLASTIQUE

Tous bouchons plastique qui referment les bouteilles et flacons...

- Ils sont transformés en paillettes ou granulés, prêts à être fondus pour fabriquer des produits en plastique recyclé.



BOUTEILLES DE GAZ

Toutes les bonbonnes de gaz vides vendues en magasin de 5kg à 35kg.

- Elles seront triées puis transportées vers leurs fournisseurs pour être remplies et remises sur le marché.



CARTOUCHES D'ENCRE

Toutes cartouches d'encre et tonner vide d'imprimante multi fonction, laser, professionnel, fax ou photocopieuse....

- Elles sont collectées puis débarrassées des substances polluantes pour être rechargées ou recyclées.



DEEE (déchets d'équipement électrique ou électronique)

Réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, ...

- Ils sont nettoyés, rénovés et réparés, pour être revendus aux plus démunis. Le matériel non réparable est valorisé en nouvelle matière première.



DDS (déchets diffus spécifiques)

Acides, peintures, vernis, solvants, diluants, détergents, cires, herbicides, pesticides, engrais, ...

- Ils sont valorisés pour produire du chauffage, de l'électricité, ou un combustible de substitution. Éliminés dans des conditions respectant l'environnement.



HUISSERIES PVC

Fermetures, bardages, fenêtres, volets, portes-fenêtres, persiennes, clôtures de jardin, ...

- Elles sont transformées en matières premières secondaires (granulés de PVC Recyclé), utilisées dans diverses applications : profils, tubes, sol PVC, ...



HUILES DE FRITURES

Huiles alimentaires végétales usagées des ménages, ...

- Elles sont filtrées puis décantées en cuve pour éliminer l'eau résiduelle. Purifiées elles sont utilisées pour la production de biocarburant.



HUILES DE VIDANGE

Huiles minérales et synthétiques, lubrifiantes qui sont devenues impropres à l'usage, ...

- Elles sont filtrées de ses contaminants, le lubrifiant raffiné a une qualité égale à celle d'une huile neuve. Les huiles impropres seront valorisées en cimenterie.



LAMPES (AMPOULES NEONS)

Lampes LED, Fluo-Compactes, Tubes fluorescent, iodures métalliques, sodiums haute pression, ...

- Ils sont démontés afin de séparer chaque matière (verre, métaux, mercure, poudre fluorescente, indium, gallium et quelques terres rares.)



PILES ET ACCUMULATEURS

Piles alcaline, lithium, rechargeables, salines, piles bouton ...

- Elles sont réutilisées pour fabriquer de nouvelles batteries, des couverts, des disques de frein ou des pièces de monnaie.



PLÂTRE

Plâtres, plâtres complexes, plaques de plâtre, carreaux de plâtre,

- Ils sont broyés en réduction de poudre de gypse, afin de fabriquer à nouveau des plaques de plâtre.



RADIOGRAPHIES

Radiographies médicales argentiques ou numériques, ...

- Elles sont broyées, trempées dans une solution active puis électrolysées pour l'argent. La matière restante finie en cône de signalisation, tuyaux, fibres textiles...



VERRE

Bouteilles, flacons, bocaux, pots de confiture, pots de yaourt, ...

- Les débris de verre sont nettoyés et brisés, refondus et remoulés puis soufflés pour devenir des bouteilles neuves ou bocaux neufs remis sur le marché.



TEXTILES/CHAUSSURES

Vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie, ...

- Ils sont collectés, triés et revendus aux plus démunis. Les autres sont effilochés, transformés en fibres ou isolants thermiques, acoustiques, ...

La liste des déchets acceptés n'est pas définitive. De nouvelles filières peuvent être mises en place ultérieurement. Ces déchets doivent respecter les consignes de tri et de dépôts indiqués.

⚠ *Ils peuvent varier suivant les déchèteries.*

Les déchets suivants sont interdits en déchèterie :



Cadavres d'animaux - Ordures ménagères - Carcasses de voitures - Pneumatiques - Produits radioactifs - Engins explosifs/Armes à feu - Extincteurs - Terre/Torchis - Souches d'arbres - Traverses de chemin de fer - Déchets putrescibles - Amiante - DASRI - Plastiques recyclables - Liquide de frein - Médicaments

Si vous devez vous débarrasser de ces déchets, il vous revient de prendre en charge leur élimination dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



Du 1er avril au 30 septembre :

9h00 à 11h45

14h00 à 17h15

où ?

BEINHEIM :

Lieu-dit Niederwald
67 930 Beinheim
Tél/Fax : 06 15 76 87 08
Accessible uniquement aux particuliers



BETSCHDORF :

Rue de Souflenheim
67 660 BETSCHDORF
Tél/Fax : 03 88 54 56 26
Accessible uniquement aux particuliers



HATTEN :

4 Rue du Stade
67 690 HATTEN
Tél/Fax : 03 88 80 14 04
Accessible uniquement aux particuliers



LAUTERBOURG :

21 Route du Rhin
67 630 LAUTERBOURG
Tél/Fax 03 88 94 83 80
Accessible aux particuliers et professionnels



LEMBACH :

34 Route de Woerth
67 510 LEMBACH
Tél/Fax 03 88 94 25 93
Accessible uniquement aux particuliers



MERZWILLER :

Berges de la Zinsel
67 580 MERTZWILLER
Tél/Fax : 03 88 90 15 49
Accessible uniquement aux particuliers





HIVER

Du 1er octobre au 31 mars :

9h00 à 11h45

13h30 à 16h45

OÙ ?



NIEDERBRONN-LES-BAINS :

2 rue du Sandholz
67 110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
Tél/Fax : 03 88 09 61 90
Accessible aux particuliers et professionnels



SOULTZ-SOUS-FORETS :

1 Rue des Cerisiers - ZA du Roesselbach
67 250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél/Fax : 03 88 80 66 54
Accessible aux particuliers et professionnels



WINTZENBACH :

Route Napoléon - RD 468
67 470 WINTZENBACH
Tél/Fax : 03 88 86 55 51
Accessible uniquement aux particuliers



WISSEMBOURG :

Rue de la Pépinière - D264
67 160 WISSEMBOURG
Tél/Fax : 03 88 54 39 54
Accessible aux particuliers et professionnels



WOERTH :

5 Route de Dieffenbach - RD 28
67 360 WOERTH
Tél/Fax : 03 88 54 07 70
Accessible aux particuliers et professionnels

Toutes les déchèteries sont **accessibles et réservées aux habitants** assujettis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères **des communes membres du SMICTOM Nord Alsace**.

En aucun cas, l'utilisateur ne pourra se faire ouvrir la barrière par le gardien (qu'elle qu'en soit la raison) s'il n'est pas en **possession du badge** lors de son passage en déchèterie.

En cas de conditions **météorologiques défavorables** (verglas et neige notamment) ou d'autres situations exceptionnelles, la collectivité se réserve le **droit de fermer les sites**.

QUAND ?



Horaires d'ouverture des déchèteries

Du mardi au samedi



Du 1^{er} avril au
30 septembre :

9h00 à 11h45
14h00 à 17h15



Du 1^{er} octobre
au 31 mars :

9h00 à 11h45
13h30 à 16h45

Déchets acceptés



Fermeture : dimanche, lundi et jours fériés.

Le **SMICTOM** (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Nord Alsace, s'étend sur **81 communes** et représente **91 279 habitants**, regroupées au sein de cinq Communautés de Communes qui ont adhéré au SMICTOM.

Points d'apport volontaire sur le territoire du SMICTOM :
11 déchèteries et 269 conteneurs à verre

Tel : **03 88 54 84 00**

Ou : www.smictom-nord67.com

